

JEUDI 5 DECEMBRE 2024

## **Plantation de haies à la ferme d'Etrie grâce au soutien du Département des Deux-Sèvres et de l'association Nhaie'mrod, plantons en 79**

Voté en avril 2023, le Contrat ambition Deux-Sèvres (CADS) 2023-2028 Bocages et Vergers marque un engagement de la collectivité en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. « Cette initiative encourage les agriculteurs, les collectivités, les associations, les entreprises et propriétaires privés à replanter des haies, des bosquets, des arbres d'alignement... Ces derniers construisent la mosaïque d'identités paysagères caractéristique des Deux-Sèvres et assurent des fonctions essentielles sur les plans écologique, paysager et agricole. Grâce à ce CADS, la collectivité engage tout le territoire à agir pour la préservation des grands équilibres du département que sont l'économie agricole, les enjeux environnementaux et territoriaux », a expliqué Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, à Chanteloup sur la ferme d'Etrie ce jeudi 5 décembre 2024 lors d'un chantier de plantation de haies doubles piloté par l'association Nhaie'mrod, plantons en 79.

Et Séverine Vachon, vice-présidente du Conseil départemental en charge du développement durable, des PNR et des ENS, d'ajouter : « Ce programme de plantations permet de lutter contre le relâchement du maillage bocager constaté ces dernières années, cela afin de préserver la biodiversité dans nos territoires. Depuis le lancement de ce dispositif d'aides, nous comptons 61 bénéficiaires ayant procédé à la plantation de plus de 15 000 mètres linéaires de haies doubles, 1,4 hectare de bosquets et 478 arbres d'alignement. Cela représente à ce jour un soutien financier départemental de plus de 83 000 euros ».

Ces plantations contribuent au maintien de la biodiversité, à la qualité des eaux, à la protection des sols, à la production de biomasse valorisable, à l'atténuation des effets du changement climatique par la captation de dioxyde de carbone dont la production est évaluée annuellement à 505 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> et à la production locale de fruits, sans finalité commerciale, en lien avec le PAT. A noter qu'un guide de gestion et d'entretien des haies édité par le Département sera prochainement distribué aux maires et consultables en ligne.

### **115 mètres linéaires de haies doubles plantés ce 5 décembre**

Cette plantation est à l'initiative de Jean-Bertrand Monnier, propriétaire de l'exploitation agricole SCEA Ferme d'Etrie. Engagé dans une démarche de plantation de haies depuis 2012 soit 2 km de haies plantées à ce jour, il a fait appel à l'association N'haie'mrod, plantons en 79. Cette dernière s'est chargée d'acheter les plants, les tuteurs et les protections contre le

gibier auprès de la Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres, laquelle assure l'ingénierie du projet et la partie administrative. Le propriétaire de l'exploitation s'est chargé des travaux de préparation du sol et de fournir le paillage. Le chantier est supervisé par la Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres qui mobilise des bénévoles parmi les associations de chasse locales et fait participer les élèves de l'école de Chanteloup.

Le Département des Deux-Sèvres prend en charge 60 % du coût du chantier, les 40% restants proviennent des fonds propres de l'association N'haie'mrod dont une grande partie est issue de l'appel aux dons géré par la Fondation du patrimoine. A noter que ce soutien départemental a été voté en commission permanente du 25 novembre dernier soit une enveloppe globale de 14 917 euros se répartissant entre 5 porteurs de projets incluant 2 opérations groupées portées par l'association N'haie'mrod, plantons en 79 (10 200 euros). L'ensemble des projets couvre 20 sites de plantation avec la plantation de 3,124 km de haies, 0,33 ha de bosquets, 100 arbres d'alignement ou de vergers.

### **A propos du CADS...**

Le Département est un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. En complément du Fonds de solidarité départementale dédié à accompagner tous types de projets d'investissement des communes, le Département a souhaité renforcer son soutien en mettant en place les Contrats Ambitions Deux-Sèvres. Ces CADS permettent aux collectivités des Deux-Sèvres de porter de nombreux investissements inscrits dans les axes de développement départementaux.

Les bénéficiaires de ce CADS sont :

- pour les haies, bosquets, arbres d'alignement : les agriculteurs, les associations foncières, les associations agissant dans le domaine de l'environnement, les structures publiques infra-départementales (communes, EPCI, syndicats...), les particuliers propriétaires de biens fonciers non bâtis et les entreprises (si le projet de plantation n'est pas lié à leur objet social ou leur activité économique) ;
- pour les vergers à vocation alimentaire et sociale : les structures publiques infra-départementales (communes, EPCI, syndicats...), les associations ayant pour objet social la distribution d'une aide alimentaire ou toute structure étant habilitée à distribuer une aide alimentaire type CCAS, les associations agissant dans le domaine de l'insertion, les EHPAD et les établissements sociaux, médicaux et de santé, les particuliers propriétaires de biens fonciers non bâtis regroupés en association.

Le soutien du Département s'élève à 60% du montant total du projet (HT) et porte sur des opérations groupées ou individuelles. Chaque prise en charge financière permet d'amortir les dépenses de chantier (achat des plants, tuteurs, paillage, protection du gibier) et les dépenses d'ingénierie (plafonnées à 20% du total) pour la conception, l'accompagnement technique et la réalisation, la formation et l'entretien des haies ainsi que des animations pédagogiques ou de sensibilisation aux enjeux des plantations.

CONTACT PRESSE



**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51

 [www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)